

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**Ville de Rosemère**

**Une séance ordinaire** du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier est tenue dans la salle du conseil du centre administratif et par visioconférence le mercredi 24 novembre 2021 à 19 h 30.

**Sont présents dans la salle du conseil** : Adam Gordon, vice-président et commissaire-parent; Melissa Wall, vice-présidente substitut et commissaire; Donna Anber, Anick Brunet, Vincent Cammisano, James Di Sano et Bob Pellerin, commissaires; Tara Anderson et Stéphane Henley, commissaires-parents; et Gaëlle Absolonne, directrice générale.

**Également présents dans la salle du conseil** : Frédéric Greschner, directeur général adjoint; Anna Sollazzo, secrétaire générale et directrice du Service des affaires juridiques, corporatives et des communications; Robin Bennett, directeur du Service des ressources informationnelles.

**Présents par visioconférence** : Paolo Galati, président; Olivia Landry et Emilio Migliozi, commissaires; Florence Delorme, directrice du Service des affaires scolaires et de l'organisation scolaire; Michel Dufour, directeur du Service des ressources matérielles et du transport; Geoffrey Higgs, directeur des Services pédagogiques; Stephanie Krenn, directrice du Service des ressources humaines; Chao Ling Pan, directeur du Service des ressources financières; Silvia Patella, directrice adjointe des Services pédagogiques; Maxeen Jolin, coordonnatrice des communications; et Jocelyne Thompson-Ness, agente d'administration.

**Absente** : Karla Abraham Di Francesco, commissaire.

Le président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à toutes les personnes qui visionnent la séance en ligne et il vérifie le quorum auprès de la secrétaire générale.

**HEURE : 19 h 31**

**0.0 Ouverture de la séance**

**0.1 Reconnaissance du territoire**

*Nous aimerions [J'aimerais] commencer la séance en reconnaissant que la terre sur laquelle nous nous assemblons est un territoire traditionnel de la nation kanien'keha:ka ou nation mohawk. Aussi connue comme les « gardiens de la porte de l'Est », la nation mohawk est un membre de la Confédération haudenosaunee, qui comprend également les peuples seneca, cayuga, tuscarora, onondaga et oneida.*

*Tous ceux et toutes celles qui s'assemblent ici sont des membres respectés de notre communauté. Plus important encore, ce sont des amis.*

**1.0 Adoption de l'ordre du jour**

Adoption de l'ordre du jour IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Olivia Landry que l'ordre du jour contenu au document n° SWLSB-2021/11/24-CA-001 soit adopté sans modification.

**CC-211124-CA-0028**

**Adoptée à l'unanimité**

**2.0 Approbation du procès-verbal – 27 octobre 2021**

Approbation  
du procès-verbal  
27 octobre 2021

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Emilio Migliozi que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier tenue le 27 octobre 2021, dont tous les membres ont reçu copie au préalable, soit approuvé sans modification et exempté d'une lecture publique par la secrétaire générale.

**CC-211124-CA-0029**

**Adoptée à l'unanimité**

### 3.0 Période de questions

La secrétaire générale et directrice du Service des affaires juridiques, corporatives et des communications explique les paramètres de la période de questions. Elle attire l'attention des personnes visionnant la séance en ligne à la section dans laquelle il est possible d'inscrire des questions pour la deuxième période de questions.

Elle confirme ensuite qu'aucune question n'a été reçue pour la première période de questions.

### 4.0 Rapport du président

Le président présente son rapport mensuel comprenant les points suivants :

- 11 novembre 2021 – Participation à la cérémonie du jour du Souvenir sur le terrain de l'école primaire Saint-Paul en compagnie du commissaire James Di Sano. Tous les élèves ont participé à la cérémonie en récitant des chants et des poèmes rendant hommage aux soldats tombés au combat. Félicitations aux élèves et aux membres du personnel qui ont rendu un hommage très touchant à tous ces soldats morts à la guerre. Il fait la lecture du poème *In Flanders Field (Au champ d'honneur)* de John McCrae.

Une minute de silence est observée en mémoire de ces soldats.

- 10 novembre 2021 – Participation à une réunion du comité consultatif des relations du travail. Les conventions collectives sont en cours de ratification.
- Lors de la dernière réunion de l'ACSAQ :
  - Une vice-présidente par intérim a été nommée. Elle sera en poste jusqu'aux élections de janvier 2022.
  - Le rapport annuel et les états financiers audités ont été adoptés.
  - L'ACSAQ a présenté un mémoire en commission parlementaire sur le projet de loi 98 : *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français*.
  - La décision concernant la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* (projet de loi 40) est toujours en attente.
  - Le recours légal sur la *Loi sur la laïcité de l'État* (projet de loi 21) sera financé à même le budget réservé aux contestations judiciaires.
  - L'ACSAQ a terminé son travail de repositionnement de marque.

### Événements dans la communauté – commentaires des commissaires

- La commissaire Donna Anber fait savoir qu'elle a assisté à une cérémonie très touchante du jour du Souvenir organisée par la classe *Fact & Fiction* de 5<sup>e</sup> secondaire de l'école secondaire régionale Laurentian. Elle a entendu des histoires vécues par des familles, une chanson composée par un élève et une vidéo de trois minutes produite par un finissant de l'école. La vidéo rendait hommage aux vétérans autochtones afin que leur contribution à la Deuxième Guerre mondiale ne tombe pas dans l'oubli.
- Le commissaire Vincent Cammisano fait savoir que les écoles secondaires Laval Junior et Laval Senior ont tenu une journée Portes ouvertes le 3 novembre dernier. L'événement a attiré un bon nombre de personnes.

### 5.0 Rapport de la directrice générale

La directrice générale présente son rapport mensuel en commentant les faits suivants :

- Le plan d'engagement vers la réussite (PEVR) continue à servir de boussole pour nos projets et nos initiatives, ainsi que pour la vision et la mission de la commission scolaire.

- L'une des cinq orientations du PEVR est de *retenir et soutenir des équipes efficaces et compétentes*. À cette fin, le Service des ressources humaines fait du recrutement dans les salons de l'emploi, et une séance de recrutement a eu lieu le 8 novembre dernier.
- La commission scolaire est très fière de son taux de diplomation de 88,1 pour cent, ce qui la place au premier rang dans les régions de Laval, des Laurentides et de Lanaudière, au cinquième rang des neuf commissions scolaires anglophones, et au cinquième rang des commissions scolaires/centres de services scolaires du Québec. Ceci confirme l'adage *Seul, on va plus vite; ensemble, on va plus loin*.
- Une autre orientation du PEVR est de promouvoir des milieux d'apprentissage et de travail qui favorisent la santé, la sécurité et le bien-être. Les écoles suivantes ont mis en place certaines activités :
  - L'école primaire Jules-Verne célèbre la *Journée du chandail rose*. Celle-ci s'inscrit dans l'esprit de l'école qui voit cette journée comme une occasion de promouvoir la solidarité et la bienveillance et de sensibiliser les élèves à l'intimidation. Tous les mois, pendant une journée, les élèves et les membres du personnel portent tous leur chandail rose, devenant ainsi des ambassadeurs de la bienveillance.
  - L'école primaire Twin Oaks a participé au projet « Radars vivants » du Service de police de Laval visant à rappeler aux automobilistes qu'ils circulent dans une zone scolaire. À tour de rôle, les élèves se placent aux intersections à proximité de l'école munis d'un panneau qui avertit les automobilistes s'ils ont dépassé la limite de vitesse de 30 km en zone scolaire. Les écoles primaires Souvenir et Saint-Vincent ont également participé au programme.

La coordonnatrice des communications transmet les informations suivantes aux membres du conseil au sujet de la vaccination contre la COVID-19 :

- Des informations ont été reçues des centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS) des régions de Laval, des Laurentides et de Lanaudière concernant la vaccination des élèves de 5 à 11 ans. Pour les parents souhaitant faire vacciner leur enfant, la vaccination se déroulera comme suit :
  - Laval : Des employés du CISSS se rendront à toutes les écoles primaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier à des dates précises en décembre.
  - Lanaudière : À compter du 27 novembre prochain, le CISSS va opérer deux centres de vaccination de masse pour les écoles secondaires francophones de la région. D'autres centres de vaccination de masse sont ouverts sept jours par semaine.
  - Laurentides : À l'exception des élèves des écoles primaires Mountainview et Saint-Jude (étant donné que cette dernière a été choisie comme site de vaccination), les élèves de la région de Lanaudière seront transportés par autobus scolaire à l'école la plus proche offrant la vaccination.
- Nous allons transmettre à tous les parents des écoles primaires les toutes dernières informations dès que nous les aurons reçues de la Santé publique, ce qui devrait être d'ici la fin de la semaine.

En réponse aux questions, la coordonnatrice des communications apporte les précisions suivantes :

- Les coûts associés au transport des élèves aux sites de vaccination dans les écoles francophones sont actuellement considérés comme étant des coûts liés à la COVID-19.
- En février 2022, les élèves recevront un deuxième vaccin à titre de vaccin de rappel. Il faut au moins huit semaines entre chaque dose. Nous recevons en ce moment les dates provisoires pour le vaccin de rappel.

La directrice générale remercie la coordonnatrice des communications et son équipe pour tous les efforts déployés dans la gestion de la pandémie et des campagnes de vaccination. Elle poursuit son rapport en faisant savoir que le deuxième atelier *Embracing Diversity* aura lieu en mode virtuel le 7 janvier 2022 pour les employés et le 18 janvier 2022 pour les parents. Le coût de l'atelier est de 125 \$ pour les employés; il est gratuit pour les parents. Elle remercie le commissaire-parent Stéphane Henley et son équipe d'avoir organisé cet événement.

Le commissaire-parent Henley mentionne qu'un message sera envoyé aux parents le lundi 29 novembre prochain pour qu'ils puissent inscrire cette date à leur agenda et réserver une place.

## 6.0 Affaires découlant du procès-verbal

Aucun dossier n'est présenté.

## 7.0 Décisions du conseil

### 7.1 Ressources financières

#### 7.1.1 États financiers 2020-2021 et rapport de l'auditeur

Le directeur du Service des ressources financières présente et passe en revue les états financiers 2020-2021 et la lettre de l'auditeur en apportant les précisions suivantes :

- En mai 2021, le déficit prévu était de 1 552 780,00 \$, mais les résultats de l'audit montrent un déficit de 14 880 444,35 \$, dont 2 400 000,00 \$ pour l'équité salariale, 8 400 000,00 \$ pour la rétroactivité (conventions collectives et équité salariale) et 4 400 000,00 \$ pour des dépenses liées à la COVID-19.
- La pandémie a eu des répercussions énormes sur les finances de la commission scolaire. Même si le gouvernement a versé la somme de 3 700 000,00 \$ pour compenser les pertes, la commission scolaire affiche toujours un déficit lié à ces coûts. Elle a présenté une demande de compensation financière additionnelle au ministère de l'Éducation (MEQ) en raison des dépenses en contexte de pandémie (exemptions et isolements), à l'entretien additionnel et aux effectifs en service de garde.
- En octobre, le MEQ a transmis une directive informant les commissions scolaires et centres de services scolaires de la nécessité de faire une provision pour les paiements rétroactifs (conventions collectives et équité salariale) et de présenter une demande pour ne pas inscrire les revenus associés aux provisions pour les paiements rétroactifs qui entraîneraient un déficit considérable.
- Si ce n'était pas des dépenses liées à la COVID-19 et les paiements rétroactifs, la commission scolaire afficherait, en théorie, un excédent.

En réponse aux questions du conseil, le directeur du Service des ressources financières apporte les précisions suivantes :

- Les coûts associés aux purificateurs d'air font partie des dépenses liées à la COVID-19. Nous communiquons ces coûts au gouvernement.
- La commission scolaire a présenté une demande de compensation pour les dépenses liées à la COVID-19 qui demeurent impayées et notre dossier est actuellement à l'étude. Il existe une mesure pour les dépenses liées à la COVID-19, mais le MEQ attend de voir combien de commissions scolaires et de centres de services scolaires sont en déficit avant d'allouer des sommes dans le cadre de cette mesure.
- Au cours du dernier travail de révision du budget 2020-2021, nous avons discuté avec les transporteurs de la nécessité de mieux désinfecter les autobus et ils nous ont transmis une facture pour ces dépenses. Une entente provinciale a été conclue avec les transporteurs relativement à ces coûts. Cette dépense est donc moins élevée que prévu pour la commission scolaire.

États financiers 2020-2021  
et rapport de l'auditeur

**CC-211124-FR-0030**

ATTENDU QUE la *Loi sur l'instruction publique* fait obligation à la commission scolaire de déposer ses états financiers annuels;

ATTENDU QUE la firme Amyot Gélinas, S.E.N.C.R.L., a terminé l'audit des documents comptables et des états financiers de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier pour l'exercice se terminant le 30 juin 2021;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 286 de la *Loi sur l'instruction publique*, un avis public a été donné le 1<sup>er</sup> novembre 2021;

ATTENDU QUE la commission scolaire a un déficit préliminaire de 14 850 444,35 \$;

ATTENDU QUE les états financiers 2020-2021, préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, démontrent ce qui suit :

Excédent accumulé au début de l'exercice (après redressement):	10 067 529,47 \$
<u>Exercice courant :</u>	
Total des revenus :	187 267 076,68 \$
Total des dépenses :	<u>202 117 521,03 \$</u>
Déficit de l'exercice en cours :	(14 850 444,35) \$
Déficit accumulé à la fin de l'exercice :	(4 782 914,88) \$

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Bob Pellerin que, sur recommandation du comité de vérification, les états financiers audités 2020-2021 de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier pour l'exercice se terminant le 30 juin 2021 soient reçus par le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier tels qu'ils ont été présentés.

**Adoptée à l'unanimité**

#### 7.1.2 Rémunération des commissaires 2021-2022

Rémunération  
des commissaires  
2021-2022

**CC-211124-FR-0031**

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier est composé de neuf (9) commissaires, d'un (1) président et de trois (3) commissaires-parents;

ATTENDU QUE le décret n° 872-2021 du gouvernement du Québec fixe les montants annuels maxima de la rémunération pouvant être versés aux membres du conseil des commissaires;

ATTENDU QUE le montant annuel maximal pouvant être versé aux commissaires pour l'année scolaire 2021-2022 est de 122 489,00 \$;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 175 de la *Loi sur l'instruction publique*, le conseil des commissaires peut déterminer la rémunération pouvant être versée à ses membres tout en respectant ce montant annuel maximal;

ATTENDU QUE le conseil des commissaires souhaite donc établir l'allocation d'un pourcentage pour ses membres;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire James Di Sano que, sur recommandation du comité de vérification, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier adopte l'allocation 2021-2022 de la rémunération des commissaires, telle que présentée au document n° SWLSB-2021/11/24-FR-001, devant être versée du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2022;

ET QUE l'allocation approuvée aux présentes soit révisée advenant la nomination d'un commissaire coopté.

**Adoptée à l'unanimité**

#### 7.1.3 Formulaires de déclaration de conflits d'intérêts

Formulaires de déclaration  
de conflits d'intérêts

**CC-211124-FR-0032**

ATTENDU QUE l'article 175.4 de la *Loi sur l'instruction publique* et l'article 6.8 du *Code d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier* fait obligation à tout commissaire de déclarer à la direction générale, par écrit, tout intérêt direct ou indirect dans une entreprise qui met en conflit son intérêt personnel et celui de la commission scolaire;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a élaboré la procédure n° 2021-FR-04 : *Déclaration de conflits d'intérêts*;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Melissa Wall que, sur recommandation du comité de vérification, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve la procédure n° 2021-FR-04 : *Déclaration de conflits d'intérêts*.

**Adoptée à l'unanimité**

## 7.2 Ressources humaines

### 7.2.1 Engagement – direction de la formation générale des adultes

La directrice du Service des ressources humaines remercie le commissaire Emilio Migliozi de s'être rendu disponible pour prendre part à tous les comités de sélection. Elle poursuit en faisant savoir que le comité de sélection est heureux de faire la recommandation suivante, car la candidate a de l'expérience dans ce secteur.

Engagement - direction  
de la formation générale  
des adultes

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-210623-HR-0133 approuvant l'organigramme administratif qui est entré en vigueur au début de l'année scolaire 2021-2022;

**CC-211124-HR-0033**

ATTENDU QUE le poste de direction de la formation générale des adultes sera vacant à compter du 24 décembre 2021;

ATTENDU l'application des politiques n° 2000-HR-01 : *Conditions d'emploi des gestionnaires représentés par l'Association des administrateurs Sir-Wilfrid-Laurier* et n° 2000-HR-02 : *Conditions d'emploi des gestionnaires représentés par l'Association québécoise des cadres scolaires – section Sir-Wilfrid-Laurier* (les politiques de gestion);

ATTENDU QUE le poste a fait l'objet d'un affichage interne et que le comité de sélection a mené les entrevues le 3 novembre 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire-parent Stéphane Henley que, sur recommandation du comité de sélection, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier engage M<sup>me</sup> Christina Shousha à titre de directrice de la formation générale des adultes à compter du 24 décembre 2021, conformément aux politiques de gestion de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

**Adoptée à l'unanimité**

Le président félicite M<sup>me</sup> Shousha en ajoutant qu'il s'agit d'une membre passionnée et dévouée de la commission scolaire.

M<sup>me</sup> Shousha remercie le conseil pour son appui et mentionne que, même si elle est préparée pour ce défi, la communauté de l'école secondaire régionale Mountainview lui manquera. Elle sera présente pendant la période de transition pour assister la personne qui la remplacera.

La directrice générale félicite Mme Shousha et lui confirme qu'elle recevra tout le soutien nécessaire lors de la transition.

### 7.2.2 Engagement – direction adjointe des Services pédagogiques

La directrice du Service des ressources humaines fait savoir que la candidate retenue a une vaste expérience et de fortes compétences en leadership.

Engagement – direction adjointe des Services pédagogiques

**CC-211124-HR-0034**

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-210623-HR-0133 approuvant l'organigramme administratif qui est entré en vigueur au début de l'année scolaire 2021-2022;

ATTENDU QUE le poste de direction adjointe des Services pédagogiques sera vacant à compter du 10 janvier 2022;

ATTENDU l'application des politiques n° 2000-HR-01 : *Conditions d'emploi des gestionnaires représentés par l'Association des administrateurs Sir-Wilfrid-Laurier* et n° 2000-HR-02 : *Conditions d'emploi des gestionnaires représentés par l'Association québécoise des cadres scolaires – section Sir-Wilfrid-Laurier* (les politiques de gestion);

ATTENDU QUE le poste a fait l'objet d'un affichage interne et que le comité de sélection a mené les entrevues le 3 novembre 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Vincent Cammisano que, sur recommandation du comité de sélection, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier engage M<sup>me</sup> Johanne Ethier à titre de directrice adjointe des Services pédagogiques à compter du 10 janvier 2022, conformément aux politiques de gestion de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

**Adoptée à l'unanimité**

Le président félicite M<sup>me</sup> Ethier d'avoir été choisie pour ce poste.

M<sup>me</sup> Ethier remercie les membres du conseil pour leur vote de confiance et ajoute qu'elle est prête à relever le défi qu'il l'attend. Elle ajoute qu'elle aussi sera présente pendant la période de transition pour assister la personne qui la remplacera.

La directrice générale félicite M<sup>me</sup> Ethier et mentionne qu'avec ce nouvel engagement, cette dernière aura travaillé dans chacune des trois régions de la commission scolaire.

### **7.2.3 Engagement – coordonnatrice ou coordonnateur du Service des ressources humaines**

La directrice du Service des ressources humaines fait savoir que le candidat retenu pour le poste n'est pas un employé de la commission scolaire, qu'il a quinze ans d'expérience de travail avec la CNESST et qu'il enrichira l'équipe.

Engagement – coordonnatrice ou coordonnateur du Service des ressources humaines

**CC-211124-HR-0035**

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-210623-HR-0133 approuvant l'organigramme administratif qui est entré en vigueur au début de l'année scolaire 2021-2022;

ATTENDU QUE le poste de coordonnatrice ou coordonnateur du Service des ressources humaines est actuellement vacant;

ATTENDU l'application des politiques n° 2000-HR-01 : *Conditions d'emploi des gestionnaires représentés par l'Association des administrateurs Sir-Wilfrid-Laurier* et n° 2000-HR-02 : *Conditions d'emploi des gestionnaires représentés par l'Association québécoise des cadres scolaires – section Sir-Wilfrid-Laurier* (les politiques de gestion);

ATTENDU QUE le poste a été affiché le 15 octobre 2021 et que le comité de sélection a mené les entrevues le 10 novembre 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire-parent Adam Gordon que, sur recommandation du comité de sélection, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier engage M. Alain Lévesque à titre de coordonnateur du Service des ressources humaines à compter du 29 novembre 2021, conformément aux politiques de gestion de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

**Adoptée à l'unanimité**

Le président félicite M. Lévesque en ajoutant qu'il espère que les difficultés techniques seront résolues afin que M. Lévesque puisse prendre part à la séance.

#### 7.2.4 Engagement – régisseuse ou régisseur du Service des ressources informationnelles

La directrice du Service des ressources humaines fait savoir que le candidat retenu par le comité de sélection travaille pour la commission scolaire depuis de nombreuses années et qu'il comprend la fonction et les responsabilités du poste.

Engagement – régisseuse  
ou régisseur du Service  
des ressources  
informationnelles

CC-211124-HR-0036

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-210623-HR-0133 approuvant l'organigramme administratif qui est entré en vigueur au début de l'année scolaire 2021-2022;

ATTENDU QUE le poste de régisseuse ou régisseur du Service des ressources informationnelles est actuellement vacant;

ATTENDU l'application des politiques n° 2000-HR-01 : *Conditions d'emploi des gestionnaires représentés par l'Association des administrateurs Sir-Wilfrid-Laurier* et n° 2000-HR-02 : *Conditions d'emploi des gestionnaires représentés par l'Association québécoise des cadres scolaires – section Sir-Wilfrid-Laurier* (les politiques de gestion);

ATTENDU QUE le poste a été affiché le 12 octobre 2021 et que le comité de sélection a mené les entrevues le 10 novembre 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Emilio Migliozi que, sur recommandation du comité de sélection, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier engage M. Matthew Curiale à titre de régisseur du Service des ressources informationnelles à compter du 29 novembre 2021, conformément aux politiques de gestion de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

**Adoptée à l'unanimité**

Le président félicite M. Curiale et lui souhaite du succès dans son nouveau poste.

M. Curiale remercie les membres du comité de sélection et du conseil de lui avoir offert cette occasion.

La directrice générale mentionne que c'est toujours un plaisir de voir un employé de la commission scolaire obtenir une promotion interne.

M. Lévesque se joint à la séance et remercie les membres du comité de sélection et du conseil de lui avoir donné la chance de se joindre à la commission scolaire.

En souhaitant la bienvenue à M. Lévesque, le président et la directrice générale espèrent qu'il aura du plaisir à travailler ici.

### 7.3 Affaires juridiques et corporatives, et communications

#### 7.3.1 Rapport de surveillance et de revue / RARC

Rapport de surveillance et  
de revue / RARC

CC-211124-CA-0037

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier est assujettie à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, ainsi qu'aux règlements, directives et politiques découlant de la loi, y compris la *Directive concernant la gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle* adoptée par le Conseil du trésor;



ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-191211-CA-0053, approuvant la procédure n° 2020-CA-26 : *Cadre organisationnel de gestion des risques de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle* (la Procédure);

ATTENDU QUE l'article 6.3.4 de la Procédure fait obligation au responsable de l'observation des règles contractuelles (le RARC) de préparer un rapport annuel de surveillance et de revue sur le Cadre et de présenter celui-ci au dirigeant de la commission scolaire (le conseil des commissaires) pour approbation;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Donna Anber que, sur recommandation du comité consultatif – administration, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve le rapport de surveillance et de revue sur le premier *Plan de gestion des risques de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier* (11 décembre 2019 au 30 juin 2021), tel qu'il apparaît au document n° SWLSB-2021/11/24-CA-002.

**Adoptée à l'unanimité**

#### 7.4.2 Entente policière avec le Service de police de Laval

Le président fait savoir que la prochaine résolution le place en conflit d'intérêts. Pour cette raison, il cède son fauteuil au vice-président.

Le président quitte la séance.

**HEURE : 20 h 43**

En réponse aux questions, la secrétaire générale et directrice des affaires juridiques, corporatives et des communications apporte la précision suivante :

- Une seule signature est exigée, et la résolution peut être modifiée si le conseil le souhaite.

La commissaire Anick Brunet propose que la résolution soit modifiée pour éviter tout conflit d'intérêts.

*Entente policière  
avec le Service de police  
de Laval*

*ATTENDU QUE, conformément à l'article 214.1 de la Loi sur l'instruction publique, la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-160525-CA-0106 approuvant l'Entente relative à l'intervention policière du Service de police de Laval dans les établissements d'enseignement de la Commission scolaire de Laval et de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;*

*ATTENDU QUE l'entente est arrivée à échéance et qu'il est nécessaire pour les parties d'en signer une nouvelle;*

*IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Olivia Landry que, sur recommandation du comité consultatif – administration, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve l'entente avec le Centre de services scolaire de Laval et le Service de police de Laval, telle qu'elle apparaît au document n° SWLSB-2021/11/24-CA-003;*

*ET QUE le président et la directrice générale de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier soient autorisés à signer ladite entente.*

Modification à la résolution  
CC-211124-CA-0038

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Anick Brunet et appuyé par le commissaire-parent Stéphane Henley que le projet de résolution concernant l'entente policière avec le Service de police de Laval soit modifié par la suppression, au dernier paragraphe, des mots « le président et ».

**Adoptée à l'unanimité**

Entente policière  
avec le Service de police  
de Laval

**CC-211124-CA-0039**

ATTENDU QUE, conformément à l'article 214.1 de la *Loi sur l'instruction publique*, la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-160525-CA-0106 approuvant l'*Entente relative à l'intervention policière du Service de police de Laval dans les établissements d'enseignement de la Commission scolaire de Laval et de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier*;

ATTENDU QUE l'entente est arrivée à échéance et qu'il est nécessaire pour les parties d'en signer une nouvelle;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Olivia Landry que, sur recommandation du comité consultatif – administration, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve l'entente avec le Centre de services scolaire de Laval et le Service de police de Laval, telle qu'elle apparaît au document n° SWLSB-2021/11/24-CA-003.

ET QUE la directrice générale de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier soit autorisée à signer ladite entente.

**Adoptée à l'unanimité**

Le président reprend son fauteuil.

**HEURE : 20 h 47**

En réponse à une demande du président, le vice-président fait savoir que le paragraphe de la résolution concernant les signataires autorisés a été modifié par la suppression des mots « le président et ».

#### **7.4 Ressources matérielles et transport**

##### **7.4.1 Frais professionnels – architecture – nouvelle école dans Lanaudière**

Frais professionnels –  
architecture – nouvelle  
école dans Lanaudière

**CC-211124-MR-0040**

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC210331-MR-0086, approuvant la liste des firmes professionnelles retenues pour la construction d'une nouvelle école dans la région de Lanaudière;

ATTENDU QUE la firme retenue pour les services d'architecture dans le cadre de ce projet, Bergeron Thouin Associés Architectes inc., a soumis ses honoraires professionnels s'élevant à 892 601,10 \$, avant les taxes, ou 954 072,31, taxes nettes;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire-parent Tara Anderson que, sur la recommandation du directeur du Service des ressources matérielles, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve les honoraires professionnels soumis par la firme Bergeron Thouin Associés Architectes inc. s'élevant à 892 601,10 \$, avant les taxes, ou 954 072,31 \$, taxes nettes;

ET QUE la direction du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisée à signer tous les bons de commande relativement aux honoraires professionnels susmentionnés.

**Adoptée à l'unanimité**

##### **7.4.2 Participation à l'appel d'offres du CAG pour l'acquisition de pneus neufs, rechapés et remoulés**

En réponse à une inquiétude exprimée par le commissaire-parent Stéphane Henley, le directeur du Service des ressources matérielles et du transport précise que ce n'est pas l'intention de la commission scolaire d'utiliser des pneus rechapés ou remoulés mais, par souci de transparence, ces genres de pneus doivent être inclus dans la résolution, car ils font partie de l'appel d'offres.

Participation à l'appel d'offres du CAG pour l'acquisition de pneus neufs, rechapés et remoulés

**CC-211124-MR-0041**

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a adopté la *Loi sur le Centre d'acquisitions gouvernementales* le 31 octobre 2020;

ATTENDU QUE le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) lancera l'appel d'offres public n° 2022-0429-01 pour l'acquisition de pneus neufs, rechapés et remoulés;

ATTENDU QUE le Conseil du trésor a décrété que toute acquisition de pneus neufs, rechapés et remoulés doit être faite par l'intermédiaire du CAG;

ATTENDU QUE le CAG a choisi d'octroyer le contrat aux fournisseurs dont le prix soumis concernant l'acquisition des biens en question ne dépasse pas de 10 % le plus bas prix soumis;

ATTENDU QUE le *Règlement sur certains contrats d'approvisionnement des organismes publics* exige l'autorisation du conseil des commissaires (le dirigeant de l'organisme public) pour que l'organisme public puisse participer à ce type d'appel d'offres;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier souhaite participer à cet appel d'offres, car il s'agit d'un contrat de trente-six (36) mois;

ATTENDU QUE le directeur du Service des ressources matérielles et du transport estime que le coût d'achat de pneus neufs, rechapés et remoulés sera de 4 000,00 \$, avant les taxes, pour la durée du contrat;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Anick Brunet que, sur recommandation du directeur du Service des ressources matérielles et du transport, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve la participation de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier à l'appel d'offres public n° 2022-0429-01 pour l'acquisition de pneus neufs, rechapés et remoulés;

ET QUE la direction du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisée à signer des documents donnant plein effet à la présente.

**Adoptée à l'unanimité**

## **8.0 Points d'information**

### **8.1 Rapport de la Fondation Sir-Wilfrid-Laurier**

Aucun rapport n'est présenté.

### **8.2 Rapport des commissaires-parents**

#### **8.2.1 Rapport du comité de parents**

Le rapport est compris au fichier de la séance.

#### **8.2.2 Rapport du comité consultatif EHDAA**

Le rapport est compris au fichier de la séance.

### **8.3 Rapport de l'ACSAQ**

Ce sujet a été traité au point 4.0.

## **9.0 Période de questions**

La secrétaire générale et directrice du Service des affaires juridiques, corporatives et des communications fait savoir qu'aucune question n'a été reçue.

**10.0 Correspondance**

Il n'y a aucune correspondance.

**11.0 Questions diverses**

Il n'y a aucune question diverse.

**12.0 Clôture**

Le président mentionne que la saison des Fêtes est à nos portes et souhaite à tous et à toutes une belle fin d'année.

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire-parent Tara Anderson que la séance soit levée.

**Adoptée à l'unanimité**

**HEURE: 20 h 56**

**PROCHAINE SÉANCE ⇒ ORDINAIRE ⇒ 15 décembre 2021**

---

**Anna Sollazzo, secrétaire générale**

---

**Paolo Galati, président**